



Allier-Cantal
Puy-de-Dôme
Métropole de Clermont

Association territoriale Hlm

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2020

2020 : S'adapter ensemble
pour faire face à la crise







Le mot du Président

HERVÉ PINGET, PRÉSIDENT
AURA Hlm ALLIER CANTAL PUY-DE-DÔME
MÉTROPOLE DE CLERMONT
Directeur Général de Cantal Habitat



L'année 2020 est marquée par une crise sanitaire sans précédent. En dépit de ce contexte, l'association AURA Hlm Cantal Allier Puy-de-Dôme Métropole de Clermont, créée en 2019, poursuit sa structuration en 2020. Cette démarche s'est inscrite dans une volonté affirmée de structurer le territoire, après la fusion en 2018 des 2 associations régionales (ARAUSH et ARRA) suite à la réforme territoriale. L'ambition a été de donner une meilleure visibilité et lisibilité de l'organisation professionnelle Hlm et ainsi faciliter les relations de travail et les informations transmises par l'inter-bailleurs aux parties prenantes locales. Cette entité travaille en articulation et en lien étroit avec le niveau régional de l'organisation Hlm en région Auvergne-Rhône-Alpes, basée à Lyon. Les bureaux de Clermont-Ferrand constituent une antenne en proximité indispensable, dotée de ressources humaines dédiées à la structuration et à l'accompagnement de l'inter-bailleurs sur le terrain, renforcée fin 2020 avec l'arrivée d'un nouveau Responsable Territorial. L'Association du Fichier Partagé de l'Auvergne est également basée dans les mêmes locaux pour faciliter la synergie, d'une part, entre les organismes porteurs et acteurs du fichier partagé de la demande et des attributions et d'autre part, au sein de l'équipe de salariés basée à Clermont-Ferrand.

Dans un environnement mouvant caractérisé par les mouvements de regroupement des organismes, les évolutions des politiques de l'Etat, la montée en puissance des intercommunalités sur les questions de l'habitat, l'inter-bailleurs continue à s'adapter pour répondre aux attentes de ses adhérents. L'association AURA Hlm Cantal Allier Puy-de-Dôme Métropole de Clermont a poursuivi l'accompagnement des bailleurs au travers de son soutien aux politiques locales de l'habitat et la prise en compte du nouveau modèle économique du logement social (vente Hlm, diversification, services).

2020 marque également le début de la mise en œuvre de la réforme des politiques d'attribution, chantier important à poursuivre sur 2021.

L'association AURA Hlm Cantal Allier Puy-de-Dôme Métropole de Clermont apporte aussi son appui à la politique de la ville et aux opérations de renouvellement urbain, et accompagne les démarches innovantes des organismes, avec notamment la mise en place, sur la métropole fin 2020, du dispositif partenarial de tranquillité résidentielle et présence de soirée ACTEO.

Enfin, parce que nos territoires se veulent territoires d'expérimentation, notre participation restera active au sein de la Communauté d'Intérêt régionale des territoires en mutation, mais aussi dans l'ensemble des chantiers permettant la mise en œuvre de dispositifs partant avant tout de nos caractéristiques propres, pour les partager avec les autres organismes de la région Auvergne-Rhône-Alpes.



SOMMAIRE

P6-8 L'IDENTITÉ DE L'ASSOCIATION

P9 NOTRE ORGANISATION

P11-12 FOCUS SUR LE FICHER PARTAGÉ

P14-15 L'ANNÉE 2020 LES TEMPS FORTS

P16-25 ACTIVITÉ EN 2020

P26-29 PERSPECTIVES 2021



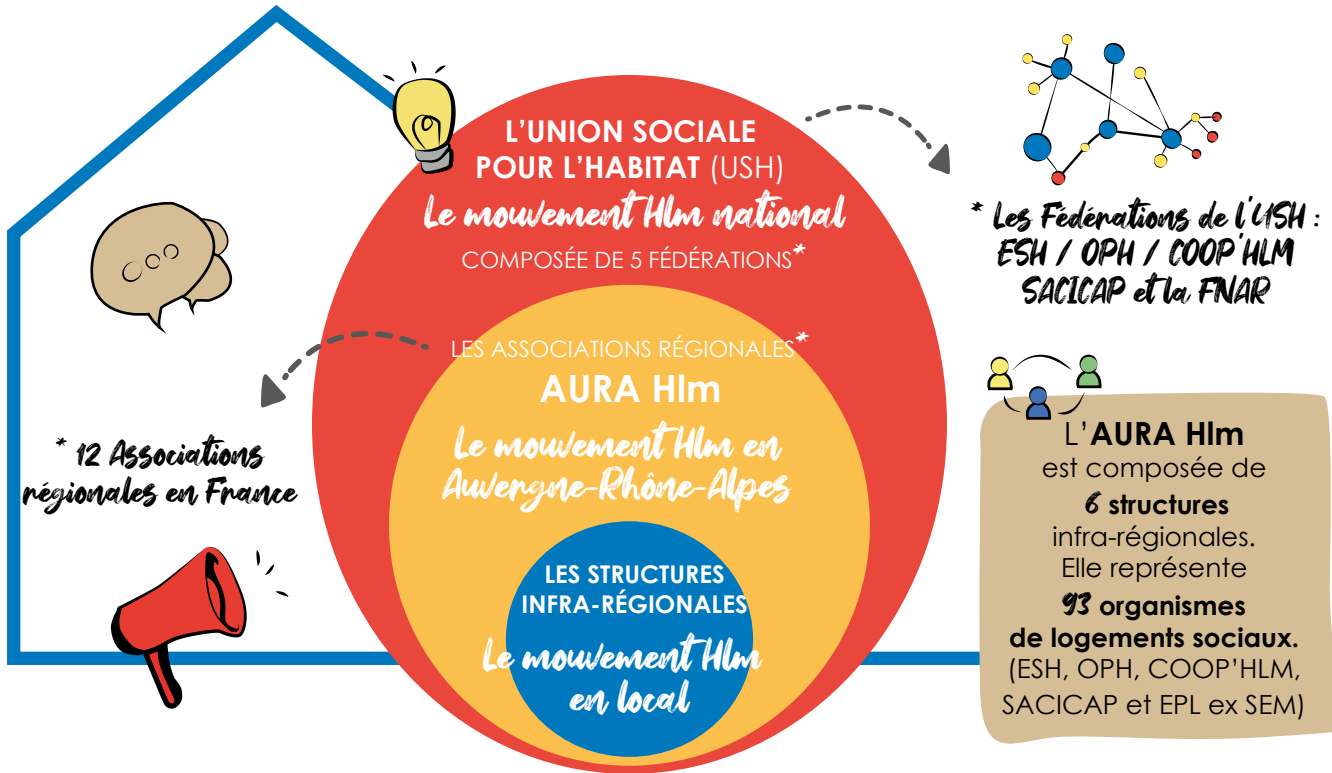
L'AURA Hlm
Allier Cantal Puy-de-Dôme
Métropole de Clermont

Le mouvement Hlm
en Auvergne

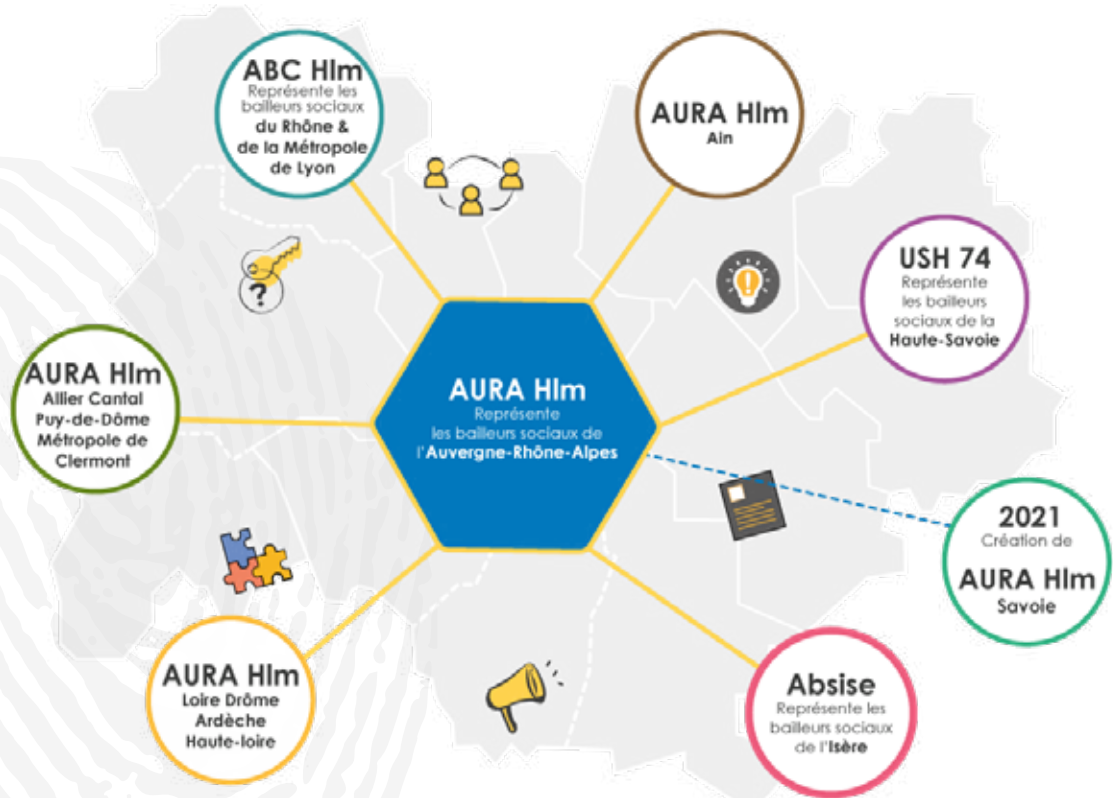


L'IDENTITÉ DE L'ASSOCIATION

LE MOUVEMENT Hlm
ACTIF À TOUTES LES ÉCHELLES



L'AURA Hlm ET SES STRUCTURES INFRA-RÉGIONALES



LES MISSIONS DE L'AURA Hlm ALLIER CANTAL PUY-DE-DÔME MÉTROPOLE DE CLERMONT

1 REPRÉSENTER LA PROFESSION ET PORTER NOS ENJEUX COLLECTIFS

L'association définit des orientations communes et représente les bailleurs sociaux auprès des institutions locales en articulation avec les positions régionales et nationales de l'organisation professionnelle Hlm.

2 CONSOLIDER LES PARTENARIATS LOCAUX POUR RENFORCER NOTRE ANCRAGE TERRITORIAL

L'association joue un rôle incontournable dans le partenariat local : services de l'Etat, collectivités, acteurs de la construction et du bâtiment, etc. Elle contribue par ailleurs à l'élaboration des politiques locales de l'habitat.

3 PARTAGER LES EXPÉRIENCES ET IMPULSER DES DÉMARCHES INTER-BAILLEURS

L'association favorise l'échange permanent entre les organismes sur leurs pratiques et l'actualité du secteur. Elle accompagne les équipes dans les différentes réformes à l'œuvre. Elle facilite l'émergence de projets en inter-organismes.

4 COMMUNIQUER ET RENDRE VISIBLE L'ACTION DES ORGANISMES DU TERRITOIRE

Enfin, l'association contribue à rendre visible l'action des organismes Hlm sur le territoire, à véhiculer une image positive sur le logement social, à travers des actions pédagogiques et une communication adaptée.

NOTRE AMBITION

- La mutualisation de moyens entre territoires face aux problématiques et enjeux partagés, dans un contexte économique et social en pleine mutation
- La rationalisation de l'offre de services, en lien avec celle déployée au régional par l'AURA Hlm afin de répondre aux besoins des adhérents
- Le maintien de la proximité géographique avec les partenaires et les adhérents

NOS ENJEUX

Notre territoire est composé de secteurs urbains avec des attentes fortes de développement et de gestion du logement social, mais également des territoires dits « en mutation » avec une déprise économique ou des secteurs ruraux avec des enjeux de réponse à des besoins comme l'adaptation du patrimoine existant, le vieillissement de la population, le logement des jeunes, les démarches innovantes de gestion locative, l'accession sociale notamment.

Cette diversité suppose des réponses agiles et adaptées à nos territoires. Le dialogue avec les acteurs locaux, la recherche d'innovation passent par un inter-bailleurs solidaire et désireux d'échanger sur les réponses apportées aux nombreuses problématiques que doivent traiter nos organismes.

L'IDENTITÉ DE L'ASSOCIATION

LA NOUVELLE IDENTITÉ

VISUELLE DE L'AURA Hlm

En septembre 2020, l'AURA Hlm s'est dotée d'un nouveau logo et d'une nouvelle charte graphique. En adoptant cette nouvelle identité visuelle dévoilée par l'USH lors du 80ème Congrès Hlm et déclinable en région, l'AURA Hlm réaffirme son rôle de porte-parole, valorise le dynamisme et la capacité d'innovation dont le Mouvement Hlm fait preuve.

C'est avec l'objectif de rendre plus lisible les liens entre l'association régionale et les entités infrarégionales que les réflexions ont été menées. Ainsi une déclinaison du nouveau logo de l'AURA

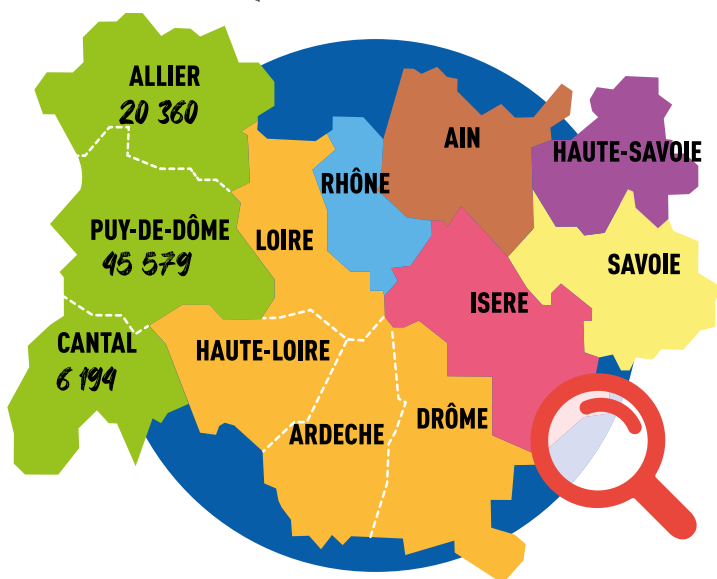
Hlm a également été adoptée par l'AURA Hlm Allier Cantal Puy-de-Dôme Métropole de Clermont.



Association territoriale Hlm

L' AURA Hlm ALLIER CANTAL PUY-DE-DÔME MÉTROPOLE DE CLERMONT EN CHIFFRES

Allier Cantal Puy-de-Dôme
Métropole de Clermont



* Répartition du nombre de logements sociaux par département hors logements foyers (Source - RPLS 2020)



Chiffres clefs 2020



16 organismes adhérents
69 133 logements
147 000 personnes logées



1 200 logements neufs/an
900 logements réhabilités/an
120 logements produits en accession à la propriété



286 ventes Hlm
20 588 demandes de logement



280 M€ investis dans l'économie locale (filière bâtiment)

2 400 emplois induits (directs et indirects)

1 200 salariés

» 2 COLLECTIVITÉS DÉLÉGATAIRES DES AIDES À LA PIERRE Département de l'Allier, Clermont Auvergne Métropole

» 8 EPCI « CHEFS DE FILE DE LA POLITIQUE DU LOGEMENT ET DES ATTRIBUTIONS » Montluçon Communauté, Moulins Communauté, Vichy Communauté, Riom Limagne et Volcans, Thiers Dore et Montagne, Clermont Auvergne Métropole, Agglomération Pays d'Issoire, Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac

» 7 ACTIONS CŒUR DE VILLE Montluçon, Moulins, Vichy, Thiers, Issoire, Riom, Aurillac

» 1 TERRITOIRE COUVERT PAR LE FICHER PARTAGÉ de la demande des bailleurs sociaux d'Auvergne (AFPBSA- progiciel Habisoft : gestion de la demande et de l'ensemble du process d'attribution)

» 5 TERRITOIRES AVEC DES PROJETS ENGAGÉS DE RENOUVELLEMENT URBAIN SUR DES QPV Montluçon Communauté, Vichy Communauté, Thiers Dore Montagne, Clermont Auvergne Métropole (3 quartiers en NPNRU), Communauté du Bassin d'Aurillac

NOTRE ORGANISATION

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration est composé de Directeurs Généraux des organismes Hlm adhérents de l'association. C'est l'instance qui définit les positions collectives et les orientations de l'inter-bailleurs. Il est pluriel et marqué par la volonté de représenter les territoires, ainsi que l'ensemble des bailleurs sociaux (ESH, OPH, Coopératives et SEM). Le Bureau est composé d'un Président, d'un Secrétaire, d'un Trésorier et d'une représentante de la Métropole de Clermont.

LA GOUVERNANCE

Une volonté réaffirmée de collaboration des bailleurs à l'échelle infra-territoriale et au sein de l'AURA Hlm avec la création le 15 mars 2019 d'une association AURA Hlm Cantal Allier Puy-de-Dôme Métropole de Clermont.



Hervé PINGET
Président
(Cantal Habitat)
Représente le Cantal



Hélène CHESSEL,
Secrétaire
(Evoléa)
Représente l'Allier



Philippe BAYSSADE
Trésorier
(Auvergne Habitat)
Représente le
Puy-De-Dôme



Rachid KANDER
(Assemblia)
Représente la Métropole
de Clermont

Une équipe dédiée

L'AURA Hlm met à disposition de l'AURA Hlm Allier Cantal Puy-de-Dôme Métropole de Clermont **une équipe dédiée pour accompagner et mettre en œuvre les chantiers décidés par la gouvernance.** Cette équipe est composée de 3 personnes :



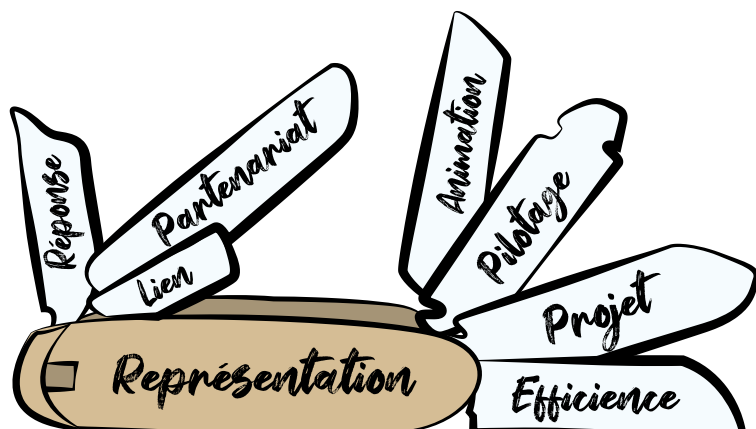
Christophe QUETU
Responsable Territorial



Marie-claire OBLED
Chargée de projet territorial
Puy-de-Dôme



Jérôme ELNRARD
Chargé de projet – Gestionnaire
du fichier partagé de
la demande de logement





Focus sur
le **Fichier Partagé**



LE FICHER PARTAGÉ

HISTORIQUE DU FICHER PARTAGÉ

Un premier projet initié en 2009 a permis aux organismes d'habitat social du département du Puy-de-Dôme, au sein de l'Association du Logement Social du Puy-de-Dôme, de créer une plateforme commune de la demande en logement social sur ce territoire (possibilité offerte par la loi MOLLE). Les organismes du département du Puy-de-Dôme ont donc souhaité aller plus loin et mettre en place une plateforme commune de la demande en logement social, afin de faciliter les démarches des demandeurs en leur permettant de saisir et de modifier leur demande unique de logement en ligne.

Après une mise en service en 2012 et la réussite du dispositif, celui-ci s'est étendu aux départements du Cantal, de la Haute-Loire et de l'Allier.

EN EFFET AU-DELÀ DE LA SIMPLE SAISIE DE LA DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL LES BAILLEURS SOCIAUX ONT SOUHAITÉ :

» Que le demandeur puisse connaître, au préalable ou au moment de la saisie de sa demande, la tension qu'il peut exister autour de ses souhaits. Ainsi, en fonction de ses choix (commune, typologie de logement, logement individuel ou collectif), un demandeur pourra accéder au nombre de logements répondant à ses critères, au nombre de demandes similaires, ainsi qu'au délai moyen d'attribution, ce qui permet au demandeur de saisir sa demande en pleine connaissance de l'offre existante et de sa pression. Le demandeur devient alors acteur de sa demande de logement.

» Que l'outil développe un suivi complet de l'instruction de la demande avec un moteur de rapprochement (intégré dans l'outil) entre l'offre et la demande. Suite à ce rapprochement, une visite peut être proposée au demandeur. À l'étape suivante, la commission d'attribution peut, grâce à une vidéo-projection, consulter les dossiers des demandeurs, et ainsi saisir directement les décisions de l'examen des dossiers dans l'outil. Les données centralisées sur cette plateforme commune bénéficient donc au demandeur qui peut obtenir immédiatement en ligne le résultat de l'examen de son dossier. Il peut ainsi consulter l'ensemble des visites, des contacts, des propositions qu'il a reçus de la part de l'ensemble des organismes de logements sociaux (Gestion partagée de la demande rendue obligatoire par la loi ALUR).

» Qu'il permette à l'ensemble des collectivités d'obtenir des statistiques mutualisées et facilement disponibles (nombre de visites, de passages en commission d'attribution, de propositions) et d'avoir un regard plus éclairé sur la demande en logement social sur leur territoire (profils et attentes des demandeurs, difficultés pour les organismes à satisfaire certaines demandes, difficultés d'accès à un logement pour certains publics) et les attributions.

UN OUTIL MODERNE ET SOUPLE



» Les derniers développements de l'outil ont permis une modernisation des pratiques (saisie de la demande sur smartphone, CAL numérique, Cotation de la demande, Location voulue ...).

» L'outil a également été mis en conformité avec les différentes dispositions législatives successives de ces dernières années, permettant aux bailleurs de répondre plus facilement à leurs obligations (ALUR, LEC, ELAN ...) à travers des adaptations de l'outil et de nombreux indicateurs (1er quartile, suivi des publics prioritaires, gestion en flux des contingents).

GOVERNANCE DE L'OUTIL

Le fichier partagé, porté par une structure ad hoc (Association du fichier partagé des bailleurs de l'Auvergne), assure la mission de gestion de la demande départementale, mais également la mission de gestion des attributions.

L'ensemble du projet est piloté par l'Association du Fichier Partagé des Bailleurs Sociaux d'Auvergne (AFPBSA) qui assure, via le Chargé de mission dédié, les missions principales suivantes :

- » Coordination de la maîtrise d'ouvrage entre les organismes de logements sociaux et le prestataire informatique.
- » Administration de la base : Gestion de l'outil, des paramétrages, des droits d'accès des utilisateurs
- » Remontée des informations au SNE
- » Support de premier niveau aux utilisateurs de l'application.
- » Reporting et production des statistiques (aux bailleurs, aux collectivités).

Les différents comités de pilotage prévus par les conventions avec l'Etat (un par département) sont composés :

- » Des bailleurs sociaux ayant du patrimoine conventionné sur le département
- » De l'AFPBSA et de l'AURA Hlm
- » De l'Etat
- » Des collectivités locales (les EPCI ayant un PPGD et ayant adhéré à l'association du fichier partagé).

L'outil permet également aux services de l'Etat d'avoir une connaissance fine de l'état de la demande et des attributions, d'avoir une gestion partagée qui fonctionne correctement, d'avoir un interlocuteur unique permettant de rassembler l'ensemble des données des bailleurs à l'échelle d'un département.

MISSIONS DE L'OUTIL POUR LE COMPTE DE L'ETAT

La délégation de la gestion de la demande par l'Etat à l'AFPBSA sur les 4 départements de l'ex Auvergne, fait l'objet d'une subvention totale d'un montant de 60 K€ et qui renvoie aux obligations suivantes :

ADMINISTRATION DE LA BASE

- » Gestion de l'outil, paramétrage des droits d'accès et des habilitations des utilisateurs (affectation, gestion et tenue à jour), paramétrage des fonctionnalités spécifiques (délais « anormalement longs » par commune ; liste des communes pour lesquelles les services enregistreurs souhaitent la transmission des demandes...)
- » Relation aux utilisateurs (diffusion de l'information sur l'outil, assistance de premier niveau, ...)

SUIVI DE LA QUALITÉ DES DONNÉES ET DES PROCÉDURES

- » Suivi de la mise en œuvre régulière des procédures d'enregistrement, de renouvellement et de radiation
- » Suivi des ménages en « délai anormalement long » mentionné à l'article L. 441-1-4 du CCH

REPORTING ET PRODUCTION STATISTIQUE

- » Production de tableaux de bord standards
- » Communication aux partenaires selon les niveaux d'accès pré-définis

ENVOI DES PRÉAVIS DE RENOUELEMENT

- » Radiation des demandes suite au non-renouvellement

MISSIONS SUPPLÉMENTAIRES

- » Préparation, animation, et restitution des informations majeures lors des réunions du comité de pilotage avec les partenaires signataires de la convention
- » Envoi de l'attestation d'enregistrement et de renouvellement



L'ACTIVITÉ 2020
de l'AURA Hlm Allier
Cantal Puy-de-Dôme
Métropole de Clermont

L'ANNÉE 2020

LES TEMPS FORTS



ENGAGEMENT DE L'ENSEMBLE DES RELOGEMENTS NPNRU CLERMONT AUVERGNE MÉTROPOLE

JANVIER 2020 - Pré-diagnostic partagé avec l'ensemble des partenaires sous l'égide de Clermont Auvergne Métropole pilote du projet NPNRU et chef de file des politiques d'attribution

TRANQUILLITÉ RÉSIDENIELLE ET SÉCURITÉ

FÉVRIER 2020 - Signature de la convention partenariale pour le renforcement de la tranquillité résidentielle et de la sécurité publique dans l'habitat social entre les services de la Préfecture, de la DDSP, de la Justice, de la Ville, de la Métropole et des bailleurs sociaux.

OCTOBRE 2020 - Notification du marché de prestation de tranquillité résidentielle pour le dispositif ACTEO

DÉCEMBRE 2020 - Convention pluriannuelle de financement Ville-Métropole du dispositif Actéo : tranquillité résidentielle - Convention opérationnelle pour le dispositif Actéo avec la Police Nationale et le CCAS de Clermont-Ferrand

ACCOMPAGNEMENT DES MÉNAGE FRAGILES

JUILLET 2020 - Charte locale pour l'accompagnement des locataires rencontrant des difficultés financières liées à la crise sanitaire entre les bailleurs sociaux et les associations de locataires. Négociée par l'ensemble des bailleurs du Puy-de-Dôme au sein de la commission mixte Hlm-usagers, elle est signée dans les CCL d'Auvergne Habitat, Assemblia et Ophis du Puy-de-Dôme.

PROJET PASRI

DÉCEMBRE 2020 - Un projet d'accompagnement social renforcé en interbailleurs (PASRI) afin de favoriser l'accès et le maintien dans le logement des ménages en grande difficulté.

GESTION EN FLUX DES RÉSERVATIONS

SEPTEMBRE 2020 - Engagement des travaux pour le passage à la gestion en flux des réservations de logements sociaux sur l'ensemble des territoires de l'association.

ABBATEMENT DE LA TFPB EN QPV

NOVEMBRE 2020 - Signature de l'avenant 2021-2022 à la convention d'abattement de la TFPB en QPV de la Métropole

POLITIQUE DE L'HABITAT ET PEUPELEMENT

OCTOBRE 2020 - Convention de soutien de la Métropole renouvelée avec l'AURA Hlm

DÉCEMBRE 2020 - Délibération 2020 - Programmation de 6 Mds € de soutien à la programmation 2020 / Lancement des travaux du PLH3 et mise en œuvre de la CIA

L'ANNÉE 2020

LES TEMPS FORTS

CRISE SANITAIRE - L'INTER-BAILLEURS MOBILISÉ DANS TOUS LES DÉPARTEMENTS

- » La coordination inter-bailleurs s'est mise en place pour partager les mesures prises par chacun afin d'assurer la continuité d'activité, avec des réunions hebdomadaires des Directeurs Généraux d'organismes sur le Puy-de-Dôme, comme sur l'Allier et le Cantal.
- » Plusieurs bailleurs ont mis en place l'appel systématique des locataires âgés pour identifier les situations les plus fragiles et apporter des solutions en lien avec les collectivités.
- » Face à une crise sanitaire sans précédent, les bailleurs sociaux ont rapidement mis en place des dispositifs adaptés pour garder ce contact capital avec les habitants : lignes téléphoniques dédiées, adresses mails spécifiques, centres de relations clients mobilisés, affichages, informations sur leurs sites internet respectifs, interventions des personnels de proximité sur le terrain pour assurer les missions importantes de nettoyage et de sortie des ordures ménagères, etc...

Certaines de leurs actions pour assurer au mieux la continuité du service aux locataires et protéger leurs salariés, ont largement été diffusées dans [trois numéros Hors-Série En Direct des Organismes à Lire ICI](#).

Ces articles ont mis en lumière les démarches conduites par les bailleurs sociaux :

- » **Ophis Puy-de-Dôme : assurer ses missions essentielles**
- » **Le temps d'après : la mobilisation d'Auvergne Habitat reste entière**
- » **Solidarité COVID-19 : L'opération #appartsolidaire avec Polygone**
- » **Evoléa s'adapte face au Covid19 et soutient ses locataires, les commerçants et associations dans l'Allier**
- » **CDC Habitat continue d'assurer la protection de ses salariés et de ses locataires**
- » **Auvergne Habitat : actions pour accompagner les locataires dans cette crise sanitaire**
- » **Cantal Habitat : organisation COVID : les grands points du dispositif au départ**
- » **Gardons le lien : la communication interne d'Assemblia**
- » **La Gestion de Crise Covid 19 par l'Ophis du Puy-de-Dôme : s'adapter : le maître mot !**
- » **Vichy Habitat mobilisé sur les actions de désinfection dans les résidences renforcée** grâce au personnel de proximité dévoué à cette lutte contre la propagation du virus.
- » **Allier Habitat organisé pour contacter les locataires âgés de plus de 70 ans.** Plus de 700 personnes sont concernées.

L'agilité collective en temps de crise

POURSUITE DES COMMISSIONS D'ATTRIBUTION DE LOGEMENT

Le Fichier Partagé de la Demande et des Attributions d'Auvergne (Habi-soft) dispose d'un module de CAL Numérique* déjà utilisé par deux bailleurs (Auvergne Habitat et Ophis du Puy-de-Dôme). Durant la crise sanitaire, grâce à ce module CAL Numérique et en lien avec l'AFPBSA, chaque bailleur a pu étudier les modalités de la reprise de ses commissions d'attributions en CAL Numérique. Dans les premiers temps du confinement, les CAL Numériques ont été mises en place à destination des personnes prioritaires en situation d'urgence et moyennant une adaptation de l'ensemble du processus en amont et en aval (signature du bail, EDL, déménagement, remise des clés...) aux consignes de confinement et au respect des gestes barrières.

Sur le Puy-de-Dôme, l'AURA Hlm a coordonné, en lien avec la DDCS, la mobilisation des bailleurs pour faciliter et améliorer les délais d'entrée dans les lieux de femmes victimes de violence, mais également des personnes sortant d'hébergement déjà attributaires d'un logement avant la période de confinement, afin de libérer les structures d'hébergement.

**CAL Dématérialisée : CAL Vidéo-projetée se déroulant en présentiel mais pouvant se dérouler en visio-conférence ; CAL Numérique : gestion des votes à distance de chaque administrateur depuis son ordinateur avec possibilité de s'exprimer via des annotations partagées (tchat) afin d'assurer la collégialité de la CAL.*

**L'AURA Hlm
Allier Cantal
Puy-de-Dôme
Métropole de Clermont
AU COEUR DE L'ACTION**



CONTRIBUTION AUX POLITIQUES LOCALES DE L'HABITAT ET PRISE EN COMPTE DU NOUVEAU MODÈLE ÉCONOMIQUE DU LOGEMENT SOCIAL

MÉTROPOLE DE CLERMONT PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT

Durant l'année 2020, Clermont Auvergne Métropole, délégataire des aides à la pierre, a réalisé le bilan de son PLH 2014-2019. Le PLH métropolitain a été prorogé de deux ans. La délégation des aides à la pierre a également fait l'objet d'une prorogation. En avril 2020, l'AURA Hlm et les bailleurs sociaux ont participé à des ateliers dédiés à ce bilan dans l'ensemble des champs couverts par la politique « habitat » de la Métropole : gouvernance, production de logements sociaux, réhabilitation, charte de vente Hlm ... D'ici fin 2021, le PLH 3 de la Métropole devra être adopté. Une réunion de lancement avec les bailleurs s'est tenue fin 2020 afin d'en présenter les enjeux.

VICHY COMMUNAUTÉ

Les bailleurs sont étroitement associés au travers du comité de bailleurs au suivi de la production et aux objectifs de rattrapage dans le cadre du PLH. Les bailleurs sont également souvent engagés dans des opérations de démolition/reconstruction ou réhabilitations exemplaires, ainsi que de nombreuses actions d'amélioration de la qualité de service en faveur des habitants.

MÉTROPOLE DE CLERMONT RÉDACTION D'UNE NOUVELLE CONVENTION FINANCIÈRE

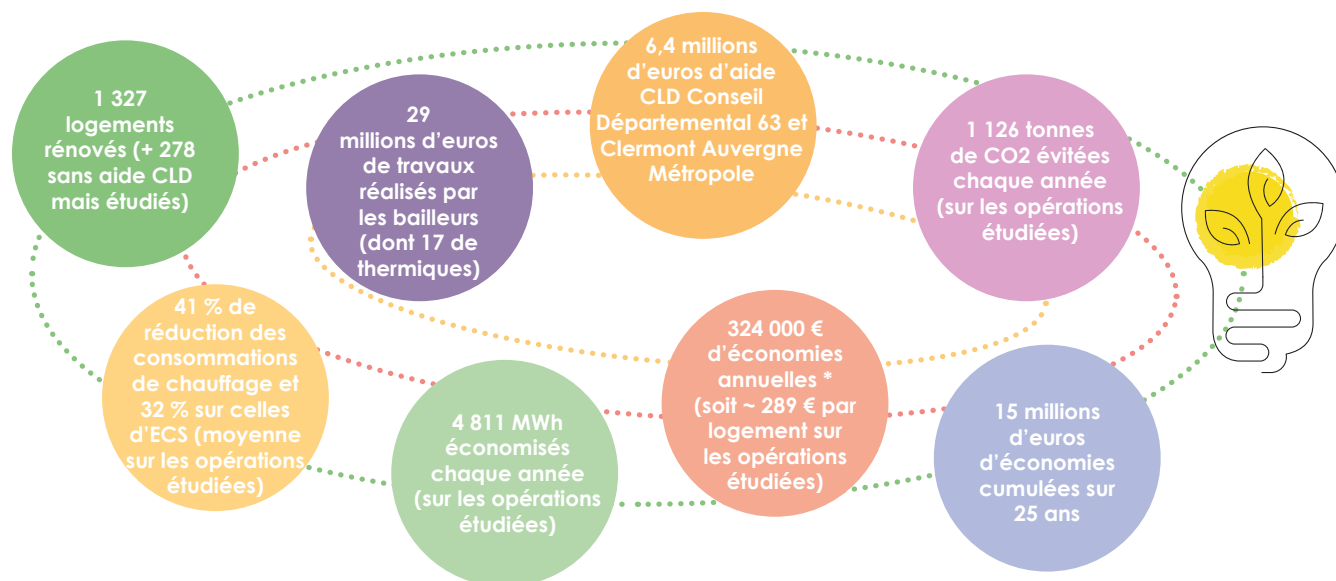
Concertée avec la Métropole, une réponse commune a été apportée en inter-bailleurs afin d'aboutir à une nouvelle convention financière négociée pour les opérations de logement social soutenues par Clermont Auvergne Métropole sur 2019 et les années suivantes.



PUY-DE-DÔME / MÉTROPOLE DE CLERMONT POURSUITE DE LA RÉHABILITATION THERMIQUE

Depuis 2009, Clermont Auvergne Métropole et le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme se sont engagés dans le soutien aux opérations de réhabilitation thermique à travers le Contrat Local de Développement, puis le Contrat Territorial de Développement Durable. Les rénovations thermiques visaient un optimum économique entre investissement et économie d'énergie. L'étude de l'Adhume, conduite en 2018 sur les 1 327 logements sociaux réhabilités thermiquement entre 2009 et 2011, a montré une baisse allant de 35 à 47 % de la consommation énergétique après travaux.

ÉVALUATION DES GAINS ÉNERGÉTIQUES SUR LES BÂTIMENTS RÉNOVÉS SUR CLERMONT AUVERGNE MÉTROPOLE LE BILAN DE L'ACTION EN QUELQUES CHIFFRES



(La programmation triennale 2018-2020 a fait l'objet d'une délibération de chacune des collectivités en décembre 2018. En 2020, l'AURA Hlm a conduit un travail avec les bailleurs et les deux collectivités afin d'assurer le bouclage de cette programmation : état d'avancement physique et administratif des dossiers auprès des deux collectivités, ajustement de la programmation à l'évolution des opérations, point sur l'impact de la crise sanitaire dans le déroulé des opérations en cours ou à venir. A l'issue de ces travaux, les deux collectivités ont renouvelé leurs délibérations en octobre 2020 et signé les conventions financières. Les bailleurs ont ainsi pu solliciter avant fin 2020, les acomptes financiers en fonction de l'état d'avancement des opérations.)

PROGRAMME 2018-2020 EN CHIFFRES

Hors Métropole, le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme a acté un budget 2020 à hauteur de 350 000 € et envisagera une programmation triennale dans le cadre de la politique « Département énergie positive », en lien avec les autres intercommunalités du territoire. La programmation 2020 a été validée et concerne 151 logements.

Dans la perspective des discussions CTDD n° 3 et Département à énergie positive, les deux collectivités ont sollicité une programmation prévisionnelle triennale 2021-2023. Après présentation, un travail s'est engagé avec l'Adhume fin 2020 pour mettre en perspective ce programme prévisionnel et préparer l'évaluation des opérations relevant de la programmation 2018-2020.



1 764 NOUVEAUX LOGEMENTS RÉHABILITÉS sur la Métropole

Appui du CTDD à hauteur de 5,6 Millions d'€



EFFET LEVIER 55 Millions d'€ de travaux sur le territoire Métropolitain

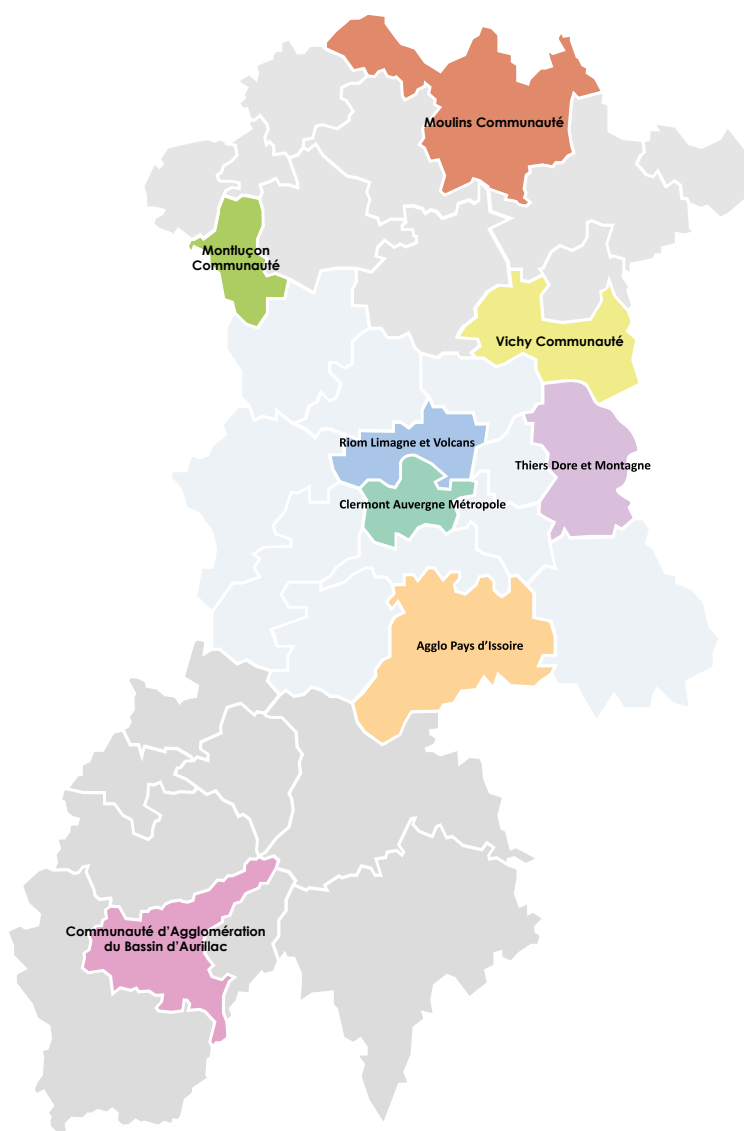
CONTRIBUTION A LA MISE EN ŒUVRE DE LA REFORME DES POLITIQUES D'ATTRIBUTION

Depuis plusieurs années, l'AURA Hlm Allier Cantal Puy-de-Dôme a appuyé les organismes vis-à-vis des intercommunalités chefs de politiques de peuplement et d'attribution depuis les Lois ALUR, Egalité-Citoyenneté et Elan. Cet appui s'est traduit par la transmission de boîtes à outils, l'appui au diagnostic et la transmission de contributions inter-bailleurs spécifiques en fonction des besoins de chacun des territoires et de leur état d'avancement. Au-delà des documents d'orientations, conventions intercommunales d'attribution (CIA) et plan de gestion de la demande et d'information du demandeur (PPGDID), les démarches relatives à la cotation de la demande et à la mise en place de la gestion en flux sont à mettre en œuvre.

RÉFLEXION COMMUNE AUTOUR DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA COTATION EN LIEN AVEC LA CONVENTION INTERCOMMUNALE D'ATTRIBUTION

Fin 2019, l'AURA Hlm a engagé des travaux sur la cotation inscrite dans la convention intercommunale d'attribution de Clermont Auvergne Métropole, visant à définir des principes partagés par les bailleurs en amont des travaux communautaires. Ainsi, une plateforme numérique dédiée a été mise en place à destination des bailleurs, un benchmark et une rencontre avec les bailleurs de l'EuroMétropole de Strasbourg ont eu lieu, pour définir des premiers principes partagés en lien avec les évolutions du Cerfa V4. Ces premiers travaux ont été présentés à la Métropole en février 2020. La crise sanitaire a mis en attente ce dossier qui a été relancé fin 2020 dans le cadre des ateliers prévus en 2021 par la Métropole.

LES INTERCOMMUNALITÉS CONCERNÉES PAR LA RÉFORME SUR NOTRE TERRITOIRE



	Nb de logts RPLS 2019	Nb de demandes de logement social AFPBSA 31/12/2020	Nb d'attributions AFPBSA Année 2020
DEPARTEMENT DE L'ALLIER			
Montluçon Communauté	5 684	1 279	608
Moulins Communauté	5 156	1 233	499
Vichy Communauté	5 050	1 831	512
DEPARTEMENT DU CANTAL			
Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac	3 715	1 224	608
DEPARTEMENT DU PUY-DE-DÔME			
Clermont Auvergne Métropole	31 840	11 475	3 194
Riom Limagne et Volcans	2 540	2 015	275
Agglomération Pays d'Issoire	1 991	1 158	221
Thiers Dore et Montagne	1 615	593	227

DÉPARTEMENT DU PUY-DE-DÔME ET MÉTROPOLE DE CLERMONT : APPUI MÉTHODOLOGIE POUR LE PASSAGE À LA GESTION EN FLUX DES RÉSERVATIONS

Suite à la Loi Elan et au décret, l'ensemble des conventions de réservation doivent être mises en conformité au plus tard le 24 novembre 2021. Les bailleurs sociaux disposent donc de dix-huit mois pour concrétiser cette évolution. Au-delà des réservataires historiques (Communes, Action Logement, Etat, Défense Nationale ...), Clermont Auvergne Métropole et le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme ont acté le principe de mise en œuvre de réservations.

Deux séminaires régionaux ont été conduits par l'AURA Hlm. Ils ont permis de faire le point sur les enjeux et échéances? autant pour la cotation que la gestion en flux des réservations.

Les bailleurs du Puy-de-Dôme ont acté en juillet 2020 le financement d'une mission locale d'appui pour le passage à la gestion en flux en soutien avec l'équipe AURA Hlm 63 / AFPBSA. Cette mission a été confiée au cabinet FLD consultant. L'enjeu étant de mener un travail collectif amont préparatoire aux négociations (état des lieux quantitatif et qualitatif, enjeux et leviers, assiette de calcul : ventes mutation relogement, mode de calcul ...), de disposer d'un cadre commun, de principes communs de négociation avec l'Etat, de principes communs de discussions vis-à-vis d'autres réservataires identifiés et d'envisager les modalités d'association, de travail, avec la Métropole pour concrétiser le passage à la gestion en flux en articulation avec les orientations de la CIA. Ces travaux ont démarré en septembre 2020.

Fin 2020, dans le cadre des discussions menées avec les services de l'Etat, il a été convenu de proroger la convention relative au contingent préfectoral d'une année, afin de pouvoir engager les discussions sur la base d'un état des lieux partagé avec l'ensemble des réservataires, et en lien avec les travaux prévus, notamment par Clermont Auvergne Métropole dans le cadre de la CIL.



CONTRIBUTION AUX POLITIQUES SOCIALES ET DE GESTION LOCATIVE : MUTUALISATION DES PRATIQUES ET RELATIONS PARTENARIALES

Département du Puy-de-Dôme et Métropole de Clermont : définition de point de vue commun

» Contribuer en inter-bailleurs aux enjeux des politiques sociales sur l'ensemble du département. En

2020 : contribution au plan départemental de lutte contre les violences faites aux femmes, plan hiver et partenariat avec les associations d'hébergement, arrêté de dérogation aux plafonds de ressources sur la Métropole (délégitaire) et hors Métropole, étude demande sociale en logement et AMI Logement d'Abord, suivi des relogements interbailleurs.

» Porter à la connaissance des différentes parties prenantes le bilan des attributions 2019 (publics prioritaires du contingent préfectoral en flux délégué, mise en perspective des évolutions législatives dans le champ des attributions, partenariat à la frontière du logement et de l'hébergement),

» Partager des modes de faire et anticiper les évolutions législatives à venir. En 2020, les travaux ont porté notamment sur l'adaptation de la gestion locative à la crise sanitaire, la question du traitement des punaises de lit, le suivi des relogements interbailleurs, la veille sur la réforme des APL et la poursuite des travaux relatifs à la cotation et gestion en flux.

ANIMATION DE LA COMMISSION MIXTE Hlm-USAGERS ET CONCERTATION LOCATIVE EN INTER-BAILLEURS

La Commission Mixte Hlm-Usagers regroupe l'ensemble des bailleurs sociaux et les associations de locataires du Puy-de-Dôme. Elle est animée par l'AURA Hlm.

L'accompagnement des ménages en difficulté, ainsi que la prévention des impayés et des expulsions, sont des préoccupations importantes de l'ensemble des bailleurs sociaux confrontés au quotidien aux difficultés budgétaires d'une part significative de leurs locataires.

Dans cette période de crise sanitaire, les organismes Hlm se sont adaptés pour assurer leur présence de proximité et maintenir leurs activités. Des actions spécifiques ont également été mises en place par les bailleurs vis-à-vis de leurs locataires dans la logique de « l'aller-vers. ».

Engagés, les bailleurs sociaux et les quatre associations représentant les locataires dans le Puy-de-Dôme ont souhaité décliner localement la charte nationale relative à l'accompagnement des ménages en fragilité économique liée à la crise du Covid-19.

Deux réunions de concertation en Commission Mixte Hlm-Usagers se sont tenues en visio-conférence afin de conclure à la signature d'une charte commune en juillet 2020 dans les CCL d'AssembliA, d'Auvergne Habitat et de l'Ophis du Puy-de-Dôme.

Elle déclina opérationnellement les engagements pour l'accompagnement des locataires rencontrant des difficultés financières liées à cette période particulière, pour régler leur quittance et l'adaptation de la facturation des charges locatives récupérables sur la période de confinement du 18 mars au 25 mai 2020.

La Commission Mixte Hlm-Usagers s'est également réunie le 30 novembre 2020 pour partager avec les associations de locataires l'état d'avancement du dispositif partenarial mutualisé de tranquillité résidentielle sur les quartiers NPNRU de la Métropole clermontoise et son engagement au 2 janvier 2020.



UN APPUI A LA POLITIQUE DE LA VILLE ET AUX OPERATIONS DE RENOUVELLEMENT URBAIN

MÉTROPOLE DE CLERMONT : SIGNATURE DES AVENANTS 2021-2022 RELATIFS À L'ABATTEMENT TFPB POUR ASSURER UNE GESTION DE PROXIMITÉ RENFORCÉE

Démarré en 2016, l'accompagnement des bailleurs s'est poursuivi en 2020 avec l'élaboration et la présentation aux parties prenantes du bilan annuel des actions menées sur le territoire de la Métropole de Clermont-Ferrand dans le cadre de l'abattement TFPB (1,5M d'€), la signature en juillet 2020 du Plan d'Engagement Renforcé venant proroger le contrat de ville (2020-2022) intégrant la signature de l'avenant de prorogation à la convention d'abattement de la TFPB. La rédaction d'un nouvel avenant intégrant les bilans et prévisionnels des actions a fait l'objet de 3 réunions partenariales en visio-conférence. Les avenants 2021-2022 ont été signés par l'ensemble des parties prenantes fin 2020.

MÉTROPOLE DE CLERMONT-FERRAND : SUIVI DU NPNRU ET DES RELOGEMENTS DANS LE CADRE INTER-BAILLEURS

A la demande de Clermont Auvergne Métropole, un pré-diagnostic des relogements à engager dans le cadre du NPNRU a été présenté à l'ensemble des parties prenantes fin 2019. En 2020, malgré la crise sanitaire et moyennant une adaptation des modes de faire, les quatre bailleurs présents sur la Métropole sont passés en phase opérationnelle de relogement (1 292 logements concernés). Deux instances de suivi se sont tenues afin de faire un état d'avancement sur chacune de ces opérations (juillet et octobre 2020). En concertation avec les bailleurs, l'AURA Hlm consolide les éléments de suivi pour présentation aux parties prenantes dans le cadre de la charte partenariale et protocole interbailleurs de relogement sur la Métropole. A noter, la signature le 13 octobre 2020 de la convention spécifique de versement par l'ANRU de la subvention « indemnité pour minoration de loyers » prévue dans un cadre inter-bailleurs.



ACCOMPAGNER LES DÉMARCHES INNOVANTES DES ORGANISMES

DÉPARTEMENT DU PUY-DE-DÔME UN PROJET D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL RENFORCÉ EN INTER-BAILLEURS (PASRI) FAVORISER L'ACCÈS ET LE MAINTIEN DANS LE LOGEMENT DES MÉNAGES EN GRANDE DIFFICULTÉ

Les bailleurs constatent que le parc social accueille de plus en plus de nouveaux entrants qui cumulent des difficultés économiques, sociales et d'appropriation du logement, sources de difficultés dans le mieux vivre ensemble. Des expérimentations ont été conduites par chacun des bailleurs pour favoriser l'accompagnement et l'intégration de locataires fragiles. La mise en place du Logement d'Abord, l'orientation de la programmation vers des programmes intégrant de plus en plus de PLAI adaptés interpellent également les bailleurs sur l'accompagnement dans le logement de population très précaire. De plus, le contexte économique des locataires déjà fragilisés s'est accentué avec la crise sanitaire (Covid-19). Les nombreuses situations d'impayés sont surtout de plus en plus complexes.

Les bailleurs ont donc souhaité mutualiser leurs efforts pour proposer un dispositif d'accompagnement des familles par un tiers indépendant, en lien avec l'ouverture en 2020 du FNAVDL à des projets portés par les bailleurs sociaux.

Les deux objectifs principaux de cette démarche sont :

- » intensifier la prévention des expulsions en mettant en place un diagnostic et un accompagnement social adapté aux situations les plus complexes dans une logique d'aller-vers ;
- » accompagner les demandeurs entrant dans un logement autonome du parc des bailleurs n'ayant pas la capacité de « savoir habiter » un logement ordinaire, afin de les aider à se projeter dans un futur réaliste, en adéquation avec leur situation familiale et financière.

Sous forme de groupement de commande porté par Auvergne Habitat, le marché à bons de commande comporte pour ce dispositif une trentaine de mesures réparties entre les quatre bailleurs et prises en charge dans le cadre de l'appel à projet FNAVDL. Après procédure de mise en concurrence, le marché a été notifié fin 2020 à l'ANEF 63.



MÉTROPOLE DE CLERMONT : UN DISPOSITIF PARTENARIAL DE TRANQUILLITÉ RÉSIDENTIELLE ET PRÉSENCE DE SOIRÉE ADOSSÉE À UNE CONVENTION PARTENARIALE

ENGAGEANTE SIGNÉE ENTRE
LE PRÉFET, LE PROCUREUR, LA
VILLE DE CLERMONT-FERRAND,
LA MÉTROPOLE, LES BAILLEURS
SOCIAUX ET L'AURA HIm

Contexte

» **Constats partagés** que les dispositifs de tranquillité mis en place sur certains secteurs par un ou plusieurs bailleurs rassurent et améliorent la tranquillité des locataires mais ont des limites : dispositifs coûteux, effet plumeau, absence de coordination.

» D'où la conclusion début 2019, suite à une étude menée avec le Cabinet Sur&tis, du besoin partagé avec les partenaires de **déployer un dispositif mutualisé de présence de soirée**, prioritairement sur les Quartiers Politique de la Ville en renouvellement urbain, et adossé à une convention partenariale engageante pour le renforcement de la tranquillité résidentielle et de la sécurité publique dans l'habitat social.

» **Enjeu** : un dispositif de tranquillité-présence de soirée, cofinancé par l'Etat et les collectivités, ne pourra améliorer durablement les situations particulièrement dégradées que si **une action coordonnée des différents partenaires dans leurs champs de compétences respectives permet de concentrer des moyens et des procédures d'intervention pour agir à la source des problèmes dans ces lieux ciblés.**

Contenu du dispositif de tranquillité résidentielle

Une prestation de tranquillité résidentielle et de présence en soirée (TRPS) sur les patrimoines des quatre bailleurs confiée dans le cadre d'un groupement de commande, porté par Assemblia, pour un marché de prestation de service qui relève du cadre juridique des activités privées de sécurité régies.



Dans ce cadre juridique général, les agents de tranquillité résidentielle interviennent avec **l'objectif de faire respecter les clauses générales du bail, visant notamment à assurer aux locataires la jouissance paisible des lieux.**

Les personnes physiques et morales sont titulaires d'un agrément délivré par le conseil national des activités privées de sécurité (CNAPS).

Un marché d'un an reconductible 2 fois (2021-2023)

Allotissement sur 3 Quartiers soit 5 525 logements du parc social et 215 entrées :

- » Saint Jacques
- » la Gauthière
- » Quartiers Nord (Vergnes, Champratel, Croix de Neyrat)

Chaque quartier dispose à compter du 2 janvier 2021 d'une équipe, composée d'agents de tranquillité résidentielle dont un chef d'équipe, qui circule sur l'ensemble des sites concernés du mardi au dimanche de 17h à minuit, y compris week-ends et jours fériés. L'équipe est composée de 3 personnes sur les quartiers QPV de Saint Jacques et de la Gauthière et de 5 personnes sur le quartier QPV Quartier Nord.

Le dispositif est joignable par téléphone directement par les locataires confrontés à des troubles à la tranquillité.

Le marché comporte également **une prestation ponctuelle** sous forme de bons de commande pour d'autres sites.

Notification du marché le 14 octobre 2020 à

l'entreprise Groupe DOM (Humanae Security Services) pour le lot Arc Nord et le lot Gauthière.

Pour le lot Saint Jacques, le marché a été attribué à l'entreprise Pag.

Le montant du marché sur la **prestation permanente** s'élève à 627 624 € HT par an, soit un montant de **753 148 € TTC** par an. **Ce dispositif est rendu possible grâce à :**

- » L'Etat avec un soutien financier à hauteur de 35 000 € (5 %)
- » La Ville de Clermont-Ferrand avec un soutien financier à hauteur de 149 100 € (20 %)
- » Clermont Auvergne Métropole avec un soutien financier à hauteur de 99 400 € (13 %)
- » Les bailleurs sociaux prendront à leur charge 469 648 € (62 %)

Les demandes de financement du dispositif partenarial mutualisé (Actéo) ont été déposées le 23 octobre 2020 auprès du FIPD et de l'ANCT par Auvergne Habitat pour le compte des bailleurs. Le renouvellement de la convention financière signée en 2020 et pour la période de 2021-2023 avec les collectivités a été approuvée au Conseil

MUTUALISATION DE LA FORMATION

En 2020, dans le cadre du programme des formations inter régionales Auvergne de l'AFPOLIS, malgré les conditions sanitaires, 11 formations dont 6 en distanciel ont été réalisées soit 22 jours de formations.

53 personnes ont participé à ces formations pour 7 bailleurs sociaux : CDC habitat, Auvergne habitat, Ophis Puy-de-Dôme, Cantal Habitat, Ophéor, Logidôme, Evoléa.

Les thèmes de formation réalisés sont les suivants : actualité droit social 2019/2020, animer une équipe terrain, monter une opération d'habitat social, pratique des procédures civiles d'exécution, comprendre les cultures étrangères, aspects juridiques du logement des étrangers, les bailleurs sociaux face aux majeurs protégés, l'entretien de relogement dans le cadre du NPNRU, vaincre la vacance : gagner en performance, l'instruction de la demande de logement, les baux spécifiques du logement social.

Municipal de la Ville de Clermont-Ferrand du **16 décembre 2020** et au Conseil Métropolitain du **17 décembre 2020.**

Le dispositif Actéo est mis en œuvre à compter du 2 janvier 2021.

- » La phase préparatoire s'est déroulée fin 2020 avec les deux prestataires (visites de site, local, recrutement des agents, rédaction de modes opératoires communs, mise en œuvre du pilotage opérationnel avec un référent bailleur par quartier et pilotage partenarial à l'échelle AURA Hlm, rendus comptes ..., formation commune des agents).
- » Les instances du CISPD ont été mobilisées tout au long de la démarche et des conventions opérationnelles sont déclinées avec la Préfecture/ Police Nationale, Police Municipale et Ville de Clermont, CCAS notamment, ainsi que la formation commune.
- » Les associations de locataires ont été informées de l'avancement de la mise en œuvre d'Actéo et une Commission Mixte Hlm-Usagers s'est tenue le 30 novembre 2020.
- » La communication auprès des locataires a été engagée à compter de mi-décembre pour les 20 000 locataires habitants concernés. Un flyer et magnets communs ont été distribués par les agents de tranquillité résidentielle début janvier 2021.



The background is a solid blue color with a yellow triangular shape in the top right corner. Two large white geometric shapes are present: a downward-pointing chevron on the left and a more complex shape below it, resembling a stylized 'V' or a house-like structure.

PERSPECTIVES 2021

PERSPECTIVES 2021

VOLET 1 - PARTENARIAT ET MARCHÉS DE L'HABITAT

COMMUNAUTÉ D'INTÉRÊT RÉGIONALE « TERRITOIRES EN MUTATION »

- » Portage par l'AURA Hlm Allier Cantal Puy-de-Dôme Métropole de Clermont
- » Suites webinaire du 22 janvier
- » Plan d'actions proposé au COPIL début avril

ÉTUDE TAUX DE TENSION DE LA DEMANDE - SRU

- » Suivi de la mission confiée au Cabinet d'études
- » Préparation de la présentation des résultats aux partenaires

CONNAISSANCE PARTAGÉE DES MARCHÉS DE L'HABITAT

- » Suivi des travaux OLL / ADIL / Agence d'Urbanisme
- » Participation aux COPIL des instances
- » Faire le lien avec les productions du fichier partagé

VOLET 2 - RÉFORME DES ATTRIBUTIONS PASSAGE À LA GESTION EN FLUX ET COTATION

PUY-DE-DÔME & MÉTROPOLÉ DE CLERMONT

- » Élaboration d'un document cadre pour le passage à la gestion en flux des réservations à destination de l'ensemble des acteurs concernés du département et proposition d'un cadre de référence commun
- » Appui aux négociations collectives dans le cadre du passage à la gestion en flux
- » Contribution aux travaux de Clermont Auvergne Métropole : mise en oeuvre de la CIL/CIA, réservation en flux et cotation de la demande
- » Suivi des travaux des CILS sur Thiers Dore et Montagne, Riom Limagne et Volcans et Agglo Pays d'Issoire, notamment dans l'élaboration ou l'actualisation de leur PPGDID avec la mise en oeuvre de la cotation

DÉPARTEMENT DE L'ALLIER

- » Groupe de travail inter-bailleurs accompagnement sur l'état des lieux pour le passage à la gestion en flux / négociation de la convention avec l'État
- » Groupe de travail inter-bailleurs pour l'élaboration d'une grille de cotation proposée ensuite aux EPCI compétents

DÉPARTEMENT DU CANTAL

- » Passage à la gestion en flux : engagement d'une démarche en inter-bailleurs pour disposer d'outils identiques
- » Cotation : grille de cotation à proposer à l'Intercommunalité compétente



VOLET 3 - POLITIQUES SOCIALES / GESTION LOCATIVE ADAPTÉE

APPUI AUX ORGANISMES DANS LES APPELS À PROJET

- » AAP FNAVDL : Appui dossiers de candidature dans l'Allier : Evoléa-Montluçon Habitat – Allier Habitat
- » PASRI (Projet d'Accompagnement Social Renforcé Inter-bailleurs) sur le Puy-de-Dôme et suivi avec les bailleurs du dispositif et du renouvellement du dispositif en 2021 sur le FNAVDL

CONVENTION-CADRE VILTAÏS

- » Elaboration d'une convention-cadre inter-bailleurs

BAUX DE CO-LOCATION

- » Animation d'un groupe de travail inter-bailleurs

VOLET 4 - QUALITÉ DE VIE RÉSIDENIELLE

Renouvellement urbain

- » Mobilisation dans le cadre de la revue de projet ANRU sur la Métropole
- » Animation du dispositif inter-bailleurs de relogement dans le cadre de la charte de relogement partenarial
- » Contribution et appui à la Métropole dans le cadre des instances de suivi du relogement

Concertation locative

- » Animation de la Commission Mixte Hlm-Usagers.

Tranquillité Résidentielle (Métropole de Clermont)

- » Mise en œuvre d'Actéo (750 K€ / 38 % de cofinancement) sur la Métropole : Coordination, relations partenariales, calage du dispositif avec les référents opérationnels par quartier
- » Communication vers les partenaires

Contrat de ville/PERR - Abattement TFPB et qualité de service

- » Suivi - plan d'actions 2021 inscrit dans les avenants 2021-2022 de l'abattement TFPB sur la Métropole de Clermont
- » Appui à la demande aux bailleurs hors Métropole pour la rédaction de la convention et le bilan des actions de qualité de service menées en contrepartie de l'exonération de la TFPB



VOLET 5 - POLITIQUE DE L'HABITAT

Métropole

- » Participation, appui et contribution inter-bailleurs aux travaux du PLH3 en lien avec la CIL/CIA, la charte de vente et le renouvellement urbain
- » Groupe de travail inter-bailleurs : charte de vente Hlm
- » Groupe de travail inter-bailleurs « maîtrise d'ouvrage » : modèle de financement et évolution des aides métropolitaines, production de logement à « loyer abordable », zonage, production en VEFA
- » Suivi Programme urb-en-pact métropolitain (territoire à énergie positive)

Réhabilitation thermique Puy-de-Dôme

- » Contrat Territorial de Développement Durable 3 (CTDD 3) : portée à connaissance des collectivités pour la poursuite d'une politique ambitieuse de réhabilitation thermique pour le période 2021-2023 sur un patrimoine classé en E et D sur la Métropole.

Département de l'Allier

- » Continuer le dispositif d'échanges d'informations et la concertation entre bailleurs pour optimiser la consommation des enveloppes disponibles et la cohérence des actions entre acteurs

Marges locales

- » Veille sur les points de discussion et diffusion des arrêtés

VOLET 6 - FICHER PARTAGÉ DE LA DEMANDE

Amélioration des productions des données issues du fichier partagé

- » Constitution de 2 groupes de travail inter-bailleurs : statistiques bailleurs et statistiques partenaires (collectivités et Etat)

Réforme des attributions de logement social

- » Mise en place du CERFA V4
- » Passage à la gestion en flux
- » Cotation

Interface AL'in

Présentation des comptes de l'AFPBSA

- » Présentation conforme aux règles comptables, en particulier la question des amortissements des dépenses d'investissement

Présence aux instances opérationnelles de l'AFIPART et comités techniques / chantiers du SNE





Allier-Cantal
Puy-de-Dôme
Métropole de Clermont

Association territoriale Hlm

ALLIER HABITAT - ASSEMBLIA
AUVERGNE HABITAT
CANTAL HABITAT - CDC HABITAT SOCIAL
CLERDÔME - DOMIA - EVOLEA - INVESTIMO
MONTLUÇON HABITAT - OPHIS DU PUY-DE-
DÔME - POLYGONE
POLYGONE MASSIF CENTRAL
PROCIVIS BOURGOGNE SUD ALLIER
SACICAP DU PUY-DE-DÔME
VICHY HABITAT